



Mouvement d'Union Calédonienne



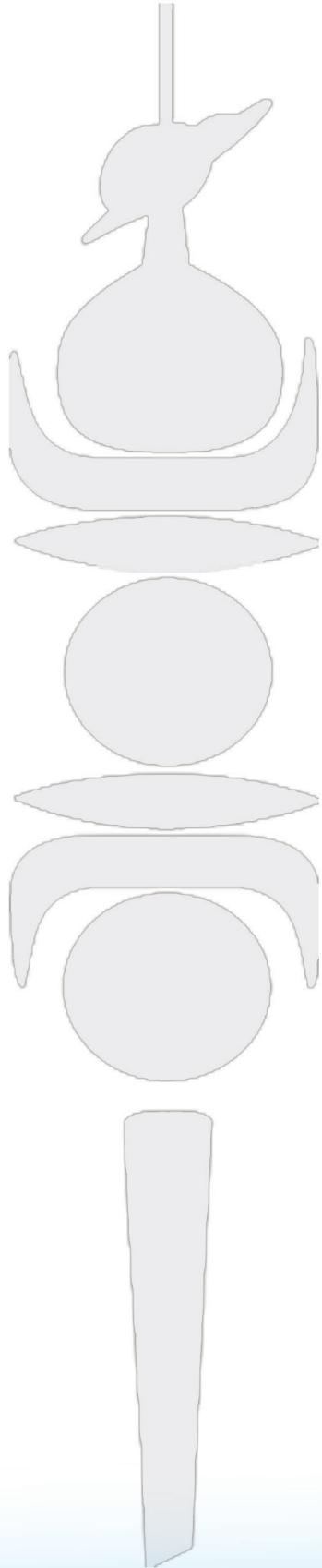
Après 2018 : Notre vision de la Nation

L'Union Calédonienne propose au Pays
un projet de société pour un mieux vivre ensemble





Après 2018 : notre vision de la Nation



AVANT-PROPOS

Ayant souffert du joug de la colonisation, le peuple kanak s'est relevé et s'est organisé en mouvement de libération afin d'engager le Pays dans un processus de décolonisation par étapes, des Accords de Matignon-Oudinot à l'Accord de Nouméa.

Malgré les blessures de son histoire, le peuple kanak a accepté de partager la construction de la future nation en reconnaissant, dès 1983 à Nainville-les-Roches, la légitimité des «victimes de l'histoire», puis en acceptant que le droit d'autodétermination soit partagé avec les citoyens non-kanak du Pays enracinés ici.

Le processus de décolonisation de l'Accord de Nouméa arrive aujourd'hui à son terme et le peuple kanak entrevoit la fin d'une marginalisation et d'une assimilation forcée, et la perspective de mieux faire vivre sa culture, ses valeurs et sa civilisation.

C'est aussi la perspective de sortir du clivage politique indépendantistes/non-indépendantistes qui pèse sur la vie du Pays depuis 50 ans.

Demain, les forces nationales représentatives du peuple forgeront, dans un débat démocratique, l'identité et le destin de notre patrie.

Le temps est venu d'exprimer les principes à partir desquels se construira notre nation souveraine, une nation moderne, qui adhérera à la charte des Nations Unies et à la déclaration universelle des droits de l'homme.

Ce projet a été inspiré par les valeurs de nos anciens, par les enseignements que nous avons retirés de nos combats politiques et sociaux, par les espoirs que notre mouvement a recueillis auprès des différentes composantes du peuple calédonien.

C'est la contribution que l'Union Calédonienne souhaite apporter à la discussion avec les forces vives de la société calédonienne, dans le but de bâtir, ensemble, une vision partagée de ce à quoi devra ressembler notre future nation.

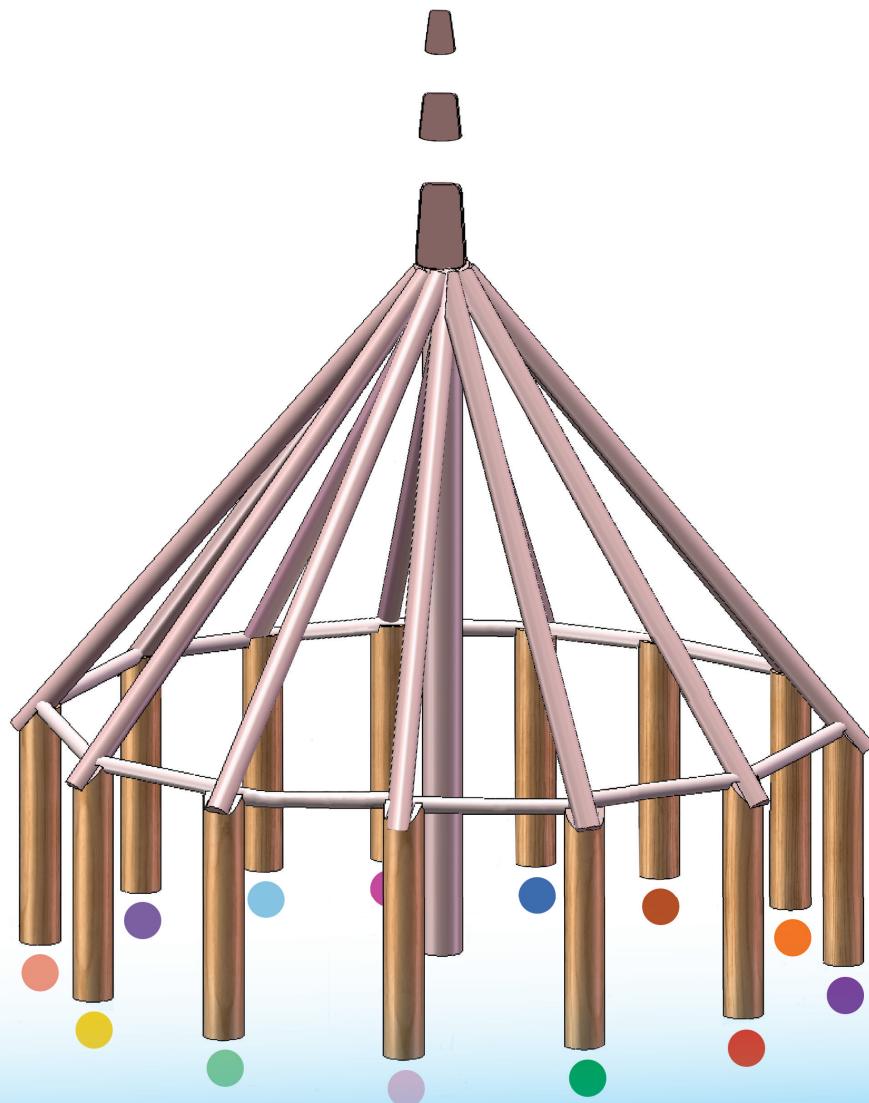
L'Union Calédonienne invite tous les citoyens du Pays au grand palabre pour la nation, afin que nous tissions, entre nous, le lien indestructible qui nous attachera pour toujours et nous fera entrer, avec confiance, dans un monde en mouvement.

2018 est pour nous les calédoniens, notre premier grand rendez-vous avec l'Histoire, ne le manquons pas !



Après 2018 : notre vision de la Nation

- Une garantie d'éthique de la vie publique et de bonne gouvernance
- Un régime politique de démocratie participative
- Une solidarité à l'océanienne
- Des enjeux économiques maîtrisés
- Un foncier facteur de cohésion sociale
- Un sous-sol riche, qui doit bénéficier à tous et au générations futures
- Des défis environnementaux à relever
- Une éducation adaptée au Pays
- Une nationalité qui intègre et qui protège
- Une justice moderne inspirée du peuple et rendue au nom du peuple
- Une défense et une sécurité adaptées au Pays, faites de solidarités et de synergies
- Un système monétaire porteur de développement économique
- Une diplomatie appuyée sur les pays de la zone





Après 2018 : notre vision de la Nation



Une garantie d'éthique de la vie publique et de bonne gouvernance

Garantir l'éthique dans la vie publique

- Les libertés individuelles et collectives d'opinion et de conscience, d'expression, d'information, d'association, de réunion, de manifestation, de circulation (dans et hors du pays), seront garanties, dans les limites de l'expression plurielle et de l'ordre public. L'Etat veillera à ce qu'aucun groupe ne domine l'information du fait qu'il dispose de moyens techniques ou/ et financiers supérieurs.
- Le droit des médias, la protection des sources, les droits des journalistes, seront protégés pour garantir leur indépendance. La diffamation et la diffusion intentionnelle de fausses informations seront sanctionnées.
- La liberté de croyance ou de non croyance, philosophique ou religieuse, de culte, seront respectées et bénéficieront d'une neutralité bienveillante de l'Etat, accompagnée de sa vigilance afin d'éviter les dérives sectaires.
- L'éducation civique de la jeunesse participera à forger des citoyens responsables et solidaires, et qui aiment leur pays.
- Une place équitable des hommes et des femmes sera recherchée, dans tous les domaines politique, économique, social et culturel, cela dans le respect des cultures.
- L'usage des langues locales sera renforcé, notamment dans les médias et les espaces publics.
- De façon générale, l'égalité en droits et devoirs de chacun sera consacrée

Assurer une bonne gouvernance

- Les acteurs sociaux, partis politiques, syndicats et ordres professionnels, ONG, associations, médias, etc., concourent à la bonne gouvernance et sont des contrepouvoirs protégés.
- Pour la transparence de la gestion, privée comme publique, l'Etat veillera strictement à la publication d'informations pertinentes sur la gestion de toutes les entreprises privées et publiques, les collectivités et les associations.
- Tout mandat représentatif, dans les secteurs public, privé ou associatif, inclut l'obligation légale de rendre des comptes. Des audits et enquêtes pourront être ordonnés le cas échéant par l'autorité compétente, et les infractions, sanctionnées.
- Les interactions entre les élus politiques, associatifs ou professionnels et leurs mandants seront facilitées, afin d'œuvrer à la transparence de l'action de ces représentants et à la participation des citoyens.



Après 2018 : notre vision de la Nation



Un régime politique de démocratie participative

- La nouvelle nation se constituera en République et se dotera d'une Constitution, élaborée par une assemblée représentative de l'ensemble de ses forces vives. La « charte du peuple kanak » y figurera, pour ce qui concerne le domaine coutumier kanak, aux côtés de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Les assemblées du Pays

- L'assemblée nationale sera constituée d'élus au scrutin proportionnel, sur une circonscription unique sur l'ensemble du Pays. Elle est seule compétente pour voter les lois.
- Les assemblées de province seront élues sur un autre scrutin proportionnel.
- Le sénat coutumier sera composé principalement de représentants des populations de statut coutumier kanak. Il peut s'ouvrir aux populations vivant sous d'autres statuts coutumières, par exemple au moyen d'autres collèges. Comme le sénat actuel, il est obligatoirement consulté par les autres assemblées pour tous les actes relevant du droit coutumier, et peut faire des propositions de loi dans ce même domaine.

Un mécanisme de navette législative reliera l'assemblée nationale et le sénat coutumier, pour les lois relevant de la compétence du sénat.

- Le congrès est la réunion des assemblées (nationale et des provinces) avec le sénat coutumier. Il modifie la Constitution, élit le président de la république et vote les lois organiques.
- Le président de la République sera élu au suffrage indirect par le Congrès. Il pourra dissoudre les assemblées en cas de dysfonctionnement grave, mais aura des pouvoirs exécutifs et une immunité pénale limités.

- Le gouvernement, collégial, sera issu proportionnellement des groupes de l'assemblée nationale et aura un représentant désigné par le sénat coutumier. Il pourra être renversé par une motion de censure votée par l'assemblée nationale. Le gouvernement dispose de l'essentiel des pouvoirs exécutifs. Il est présidé par le 1^{er} ministre, qui disposera du droit de dissoudre l'assemblée nationale.

- L'organisation politique préservera les grands équilibres actuels. L'organisation administrative à 3 niveaux, communal, provincial et national sera conservée dans ses structures générales. La répartition des compétences entre ces 3 institutions, leur mode de gestion, leurs limites géographiques,...etc, feront l'objet de lois organiques. L'essentiel du fonctionnement actuel peut être conservé. Des ajustements peuvent être opérés, pour assurer la cohérence des politiques publiques et rechercher l'économie de moyens.

- Le rééquilibrage sera un principe général de gestion institutionnelle, de manière à ce que l'action publique bénéficie équitablement aux citoyens, en tous lieux.
- Un élu ne pourra détenir plus de deux des trois mandats suivants : maire, élu provincial, député (de l'assemblée nationale).
- L'organisation des élections sera transparente et encadrée, de même que leur financement, qui pourra être public.
- Le vote sera obligatoire lors des scrutins de la vie politique.



Après 2018 : notre vision de la Nation



Une solidarité à l'océanienne

- L'actuelle réforme de la fiscalité sera accélérée, et mise en cohérence avec les différents dispositifs d'aides sociale, de manière à aboutir à une répartition plus équitable des revenus, digne d'un pays moderne.
- Les inégalités qui subsistent seront corrigées, dans l'accès au travail, le droit à la sécurité et à la justice, pour toutes les catégories de la population et quel que soit l'endroit où l'on réside.
- Au nom de la solidarité nationale, toutes les marges de manœuvre que dégagera l'économie nationale seront mobilisées, pour préserver et si possible améliorer notre système de santé et nos acquis sociaux.
- Le temps de travail, le rythme scolaire, intégreront mieux les temps culturels, pour que chacun vive en harmonie ces différents espaces.
- Le principe de la préférence à l'emploi pour les nationaux sera renforcé. Les non nationaux pourront travailler au pays, pour autant que leur emploi ne porte pas préjudice à l'emploi des nationaux, et qu'il soit utile au pays.
- Chaque jeune sera appelé à effectuer un service citoyen pour son pays dans le cadre suivant :
 - Un temps d'immersion et d'échanges sur les valeurs, repères et cultures des sociétés locales.
 - Un temps de service auprès des populations et associations.
 - Un temps de service dans un pays ami du Pacifique.
 - Un temps d'initiation à la sécurité civile ou militaire, éventuellement prolongé vers une professionnalisation.
 - Un temps de formations diverses, prolongeable selon les besoins du jeune, dans une structure adaptée.
- Les choix de vie sur terres coutumières seront reconnus, et en fonction des besoins, aidés.
- La place des femmes sera renforcée, dans tous les secteurs de la vie politique et sociale, par une concertation constante entre leurs instances représentatives, les autorités coutumières et les pouvoirs publics.
- La protection et l'insertion des personnes vulnérables se feront avec un esprit de solidarité.
- Une meilleure adéquation du système de santé sera recherchée, qui vise à la fois un contrôle plus strict de ses coûts, un service plus adapté aux besoins réels et la valorisation maximale des compétences locales. Ceci se fera par une réforme en profondeur, touchant notamment aux normes de santé, aux différents monopoles, à l'organisation, à la formation. L'attention aux patients et à leurs familles, l'utilité sociale des pratiques de médecine traditionnelle, seront mieux prises en compte.
- Pour corriger les situations de déséquilibre social, éducatif, culturel ou économique, des programmes ciblés d'action affirmative pourront être mis en place, en faveur des groupes sociaux concernés.
- La connaissance mutuelle et la diffusion des cultures kanak, calédonienne, et de l'Océanie en général seront valorisées, avec volontarisme et équité, dans un souci de partage et d'unité nationale.



Après 2018 : notre vision de la Nation

Des enjeux économiques maîtrisés



Constats

- Le système économique actuel, favorisant la consommation de biens importés et les égoïsmes individuels, détruit insidieusement les liens sociaux, fondement de nos sociétés océaniennes.
- Notre pays a, davantage que bien d'autres pays, les moyens économiques d'une douceur de vivre, pourvu que les valeurs que nous portons soient mieux ancrées et partagées.
- S'il est exact que la France apporte au pays une aide financière importante, ces financements artificiels amènent avec eux de nombreux défauts : hausse des inégalités, gaspillage, vie chère, surévaluation de la monnaie, et, pire que tout, une passivité de notre population envers son propre développement, parce qu'en cas de coup dur, « c'est la France qui paye ».

Une stratégie économique de long terme

- L'économie de demain, celle de « l'après-nickel », doit être préparée aujourd'hui, en anticipant les secteurs et les produits où le pays pourra être compétitif sur le marché international, malgré la petite taille de notre population et notre niveau de vie élevé. Par exemple, le secteur du tourisme gagnera à s'appuyer sur ce que nous avons en propre — ce que les autres n'ont pas —, notre patrimoine naturel et culturel si riche. Cette forme de tourisme valorise les gens là où ils vivent.
- Pour le court terme, on visera l'autosuffisance, dans les secteurs traditionnels de l'agriculture, l'agroalimentaire, les biens de consommation courante, la sylviculture, la pêche, la pisciculture.
- La libre entreprise sera garantie, dans les limites fixées par la loi. L'actionnariat populaire et/ou des salariés sera encouragée.
- La compétitivité de l'économie sera recherchée par le dialogue social, l'investissement et la politique de change.
- Des synergies et partenariats dans l'environnement Pacifique seront recherchés en priorité.
- L'harmonisation progressive des salaires du public et du privé sera source de dynamisme économique, de modération des prix et de justice sociale.
- L'incitation au réinvestissement local des bénéfices se fera par une série de mesures dont certaines sont déjà « dans les tuyaux » : création de produits d'épargne locaux attractifs, suppression des avantages fiscaux aux placements extérieurs, maîtrise des flux de capitaux.
- Une fiscalité plus juste sera non seulement un facteur de cohésion sociale, mais aussi un outil économique efficace : une redistribution des revenus en faveur des classes les plus modestes encourage la consommation, donc la production, et rendra le travail plus attractif que la rente.
- Une meilleure efficacité de la dépense publique, plus économe de moyens matériels et humains, sera recherchée. Des passerelles entre les secteurs public et privé seront créées, afin de rapprocher les compétences et les emplois.



Après 2018 : notre vision de la Nation



Un foncier facteur de cohésion sociale



- • Les régimes fonciers actuels seront conservés et protégés par la Constitution : privé, coutumier, public et domanial.
- • Les règles d'urbanisme seront réorientées afin que les villes correspondent mieux à notre mode de vie : types de logement, jardins, lieux de rencontre et d'échange, etc.
- • Les cessions foncières au titre du lien à la terre seront maintenues. Elles se feront sur les terres du domaine de l'Etat. Des innovations juridiques seront recherchées, pour faciliter le financement de l'aménagement et de la gestion des terres et des espaces maritimes coutumiers.
- • Les propriétés privées sises sur des terres considérées coutumières pourront être affermies via un acte coutumier de reconnaissance réciproque auprès des clans concernés.
- • La propriété privée sera garantie par l'Etat, dans le respect du droit international. L'expropriation pour cause d'intérêt public majeur, et son équivalent sur terre coutumière, sera renforcée. L'accès libre au domaine public du littoral et des cours d'eau sera appliqué plus strictement.
- • Pour favoriser l'utilité sociale, économique et culturelle des terres, et dissuader le gel volontaire et la spéculation foncière, l'Etat renforcera les outils incitatifs (mise à disposition, achat/revente) et dissuasifs (impôt foncier, règles d'urbanisme). Comme dans bien d'autres pays, les nationaux auront priorité pour l'acquisition de biens immobiliers, ceci sur la base de l'équité.





Après 2018 : notre vision de la Nation



Un sous-sol riche, qui doit bénéficier à tous et aux générations futures

Des principes généraux garantiront l'intérêt de la nation :

- • l'Etat décidera de l'exploitation du sous-sol et des ressources naturelles stratégiques.
- • l'Etat possèdera via une entité spécifique l'ensemble des titres miniers, qui seront incessibles.
- • le code minier régira les conditions d'exploitation de ces titres, avec notamment pour lignes directrices :
 - l'intérêt national, l'équité entre les demandeurs, et l'intérêt des communes et des populations directement concernées par l'exploitation,
 - Un encadrement environnemental strict.

L'exploitation des ressources du sous-sol sera contrôlée par l'Etat pour l'intérêt national :

- • Les engagements existants avec les opérateurs industriels seront globalement tenus, et renégociés s'ils sont en contradiction avec les principes du nouveau code minier.
- • La valorisation de notre sous-sol devra passer autant que possible par la maîtrise des plus values engendrées à tous les stades de la transformation du produit de base. A cet effet, l'Etat favorisera les entités où les intérêts nationaux sont majoritairement représentés.
- • L'Etat s'engagera dans la création d'une Organisation des Pays Exportateurs de Nickel.





Après 2018 : notre vision de la Nation



Des défis environnementaux à relever



- Le pays adhérera dans la mesure de ses possibilités aux accords et conventions internationales sur l'environnement.
- Pour améliorer sa situation environnementale actuelle, qui le placerait plutôt parmi les « mauvais élèves », le pays mettra en œuvre les solutions les plus efficaces
 - Pour appliquer les bonnes pratiques en matière d'évitement, de réduction et de compensation des impacts des activités industrielles et des grands aménagements, y compris les rejets de gaz à effet de serre ; les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets, au besoin en coopérant avec les filières des pays voisins
 - Pour développer de manière volontariste les énergies renouvelables et les productions à faible impact environnemental (agriculture biologique, pêche raisonnée, sylviculture,...)
 - Pour une politique coordonnée en matière de préservation du patrimoine naturel : aires protégées, « loi littoral », lutte contre les feux, la déforestation et l'érosion.
- De façon générale, le principe « pollueur-payeur » sera appliqué
- La participation active des citoyens sera systématiquement recherchée, par l'action combinée de l'éducation, la mobilisation populaire et, quand il le faut, la répression.





Après 2018 : notre vision de la Nation



Une éducation adaptée au Pays

L'Etat procédera à une refonte du projet et du système éducatif, notamment par :

- L'introduction et/ou le renforcement de matières en lien direct avec les besoins réels des élèves et du pays :
 - Refonte des programmes, afin qu'ils soient en adéquation avec les besoins concrets du pays, tant économiques et culturels, que sociétaux et géopolitiques.
 - Priorité à l'histoire et la géographie du pays ; connaissance précise des cultures kanak, calédonienne, et de l'Océanie en général.
 - Développement des références locales dans les enseignements pour une meilleure appropriation des contenus par les élèves.
 - Le français et les langues kanak sont langues officielles du pays, l'anglais sera première langue vivante :
 - a) Dans le secondaire, les langues kanak deviennent seconde langue vivante obligatoire ; les autres langues d'enseignement sont optionnelles.
 - b) Dans le premier degré, les langues maternelles pertinentes accompagnent les élèves, pour la préservation des cultures et une meilleure appropriation des apprentissages.
- La promotion des rôles des enseignants auprès de la population, des parents auprès des établissements, et de l'estime de soi par les élèves et étudiants.
- L'égalité de moyens entre les enseignements publics et privés.
- La lutte contre l'illettrisme à tous les stades, dans les établissements scolaires et par des structures pour adultes spécifiques.
- Les moyens d'une meilleure intégration de personnes subissant divers handicaps.
- L'application de mesures volontaristes au profit des jeunes de milieux défavorisés, afin que l'enseignement soit facteur de rattrapage social autant que d'excellence.
- L'avènement d'un numérique véritablement accessible à tous, et réducteur de fracture sociale.
- Renforcer l'éducation et l'accès au sport, facteur de santé et de cohésion sociale.
- La mise en place coordonnée avec la France et avec divers pays de la zone, d'équivalences de diplômes avec ces pays, et permettant à nos étudiants d'y poursuivre les études et de revenir travailler avec les qualifications obtenues dans ces pays.
- L'accès à l'université et aux formations supérieures ouvert à tous, mais avec une meilleure préparation qu'aujourd'hui, pour éviter les échecs massifs en première année.
- La revalorisation de la formation professionnelle continue et de l'enseignement technique, ainsi que de l'apprentissage.



Après 2018 : notre vision de la Nation



Une nationalité qui intègre et qui protège

La nationalité, prolongement légal de la citoyenneté

Considérations préliminaires

- La recherche d'un destin commun s'appuie sur un socle identitaire pluriel. Celui-ci est composé, d'une part du peuple autochtone, en lutte pour préserver son identité et sa civilisation, et, d'autre part, des populations arrivées depuis 1774 et avant l'accord de Nouméa et qui, avec leurs descendants, remplissent les conditions de la citoyenneté.

Définition de la nationalité

- Seront des nationaux du pays indépendant les personnes légalement citoyennes avant la consultation, et celles pouvant y voter. Suivant l'ADN, "la notion de citoyenneté fonde les restrictions apportées au corps électoral (...) pour la consultation finale". Laquelle consultation décidera de « l'organisation de la citoyenneté en nationalité ».
- La loi définira les conditions d'acquisition de la nationalité, préservant notamment ledit « socle identitaire », la situation des enfants nés au pays de parents non citoyens, et qui y résident toujours, étant traitée en priorité.
- Il sera possible, pour les personnes ayant actuellement le statut de citoyen calédonien, d'avoir la double nationalité française, sous réserve d'accords avec la France.

Le séjour des non nationaux

- Les résidents vivant au pays au moment de l'indépendance pourront y rester, sous les conditions définies par la loi.
- L'entrée et le séjour des non nationaux seront réglementés, en particulier pour ce qui a trait à leur accès à l'emploi ou leur capacité à retourner dans leur port d'origine. Les arrivées et départs seront strictement répertoriés.

Les signes identitaires

- Le nom du pays et le drapeau seront arrêtés définitivement par le pays souverain. Le FLNKS pour sa part milite pour le nom de Kanaky et pour le drapeau « Kanaky ».
- L'hymne et la devise déjà choisis par la Nouvelle-Calédonie pourront être conservés, le pays souverain étant libre de les changer.



Après 2018 : notre vision de la Nation



Une justice moderne inspirée du peuple et rendue au nom du peuple

- Les normes juridiques et l'organisation du système judiciaire seront conformes aux déclarations et résolutions de l'ONU relatives aux droits de l'Homme.
- Le système judiciaire fonctionnera selon le principe de la séparation des pouvoirs, et son indépendance sera garantie en organisant l'inamovibilité des juges et l'autorégulation des professions de la justice, et en protégeant les moyens budgétaires des tribunaux.

Pour que la justice soit plus proche des populations :

- Les tribunaux de proximité seront renforcés.
- L'échelle des peines sera rééquilibrée, pour sanctionner de façon plus adéquate les contraventions, délits et crimes, notamment les délits financiers : plus l'infraction menace l'ordre social, plus elle sera sanctionnée lourdement.
- Les systèmes juridictionnels de droit coutumier et de droit commun coopéreront étroitement, tant en matière de prévention, de médiation, que de décisions pénales. Dans ce cadre, des compétences judiciaires pourront être accordées aux coutumiers kanak, sous le contrôle de la loi.

La justice enrichira son arsenal répressif de mesures alternatives, pour autant que possible éviter l'incarcération et réduire les risques de récidive :

- Par un système coordonné de pardon, de réparation et de sanction, qui recherche l'interaction avec et le contrôle social sur le contrevenant.
- En favorisant la réhabilitation et la réinsertion sociale.





Après 2018 : notre vision de la Nation



Une défense et une sécurité adaptées au Pays, faites de solidarités et de synergies

La défense nationale reposera sur :

- Des accords de défense et de surveillance de la ZEE, avec la France et avec les pays de la zone Pacifique, dans le respect de la souveraineté nationale et du droit international.
- Une petite force armée nationale, pour veiller sur la souveraineté et gérer les coopérations militaires, et qui pourra venir en appui aux forces de sécurité intérieure, en cas de menaces graves à l'intégrité nationale ou à l'ordre public.

La sécurité intérieure

- Les missions de sécurité intérieure comprennent la police judiciaire, le maintien de l'ordre public, la sécurité des populations au quotidien, la surveillance des frontières et la répression de divers trafics illicites.
- Ses forces sont composées de police urbaine et rurale, de la police des frontières, ainsi que des divers corps de sécurité civile. Elles recruteront sauf exception des citoyens.
- Ces forces pourront être intégrées occasionnellement, pour gérer, en lien avec d'autres instances, les situations de crise, telles qu'incendies et catastrophes naturelles. Exceptionnellement, elles peuvent recevoir des missions de défense.
- Certaines d'entre elles participeront aussi, avec d'autres instances, notamment de médiation, à gérer des situations de conflit intérieur aigu (émeutes, conflits graves menaçant l'ordre public, etc).
- Une attention particulière sera portée à la prévention et la répression à l'encontre des fléaux sociaux que sont l'abus d'alcool et de drogues, la conduite délinquante, la maltraitance des femmes...





Après 2018 : notre vision de la Nation



Un système monétaire porteur de développement économique

- • Le choix d'un système monétaire sera dicté uniquement par l'intérêt national et le pragmatisme, hors de toute idéologie. Sachant qu'il n'existe aucun système ne cumulant que des avantages, le pays doit sortir gagnant du choix, entre :
 - Une monnaie qui favorise nos exportations et n'alourdit pas dans les mêmes proportions nos importations ;
 - La plus grande maîtrise possible de notre souveraineté – les pays de la zone euro ont cédé la leur ;
 - Une sécurité suffisante pour les investissements et pour l'épargne ;
 - Un coût de mise en place et de gestion (dit « de transaction ») qui n'excède pas les gains économiques et financiers pour le pays.
- • Si le système actuel est conservé, les banques locales et françaises déjà implantées pourront continuer à opérer et à se capitaliser à partir de la banque centrale du pays, par convention avec l'IEOM.
- • S'il faut créer une monnaie, l'appui de puissances régionales telle que la Nouvelle-Zélande et l'Australie sera recherché afin d'asseoir durablement des établissements bancaires fiables.
- • La parité pourra rester potentiellement évolutive, sous le contrôle de l'Etat.
- • Les règles relatives à la lutte contre le blanchiment continueront à être pleinement appliquées.





Après 2018 : notre vision de la Nation



Une diplomatie appuyée sur les Pays de la zone

L'Etat ouvrira progressivement des représentations diplomatiques dans différents pays, outre la France :

- Ceux de la région proche, et d'abord du « Fer de Lance » ;
- Ceux de la région Asie-Pacifique ;
- Les autres pays selon les priorités identifiées

Par économie de moyens

- Des synergies en locaux et moyens humains et matériels seront recherchées ;
- Des pays amis seront sollicités pour héberger certaines de nos représentations, parmi lesquels la France et les pays du Pacifique.

Les buts seront, en privilégiant notre zone Pacifique, de renforcer :

- Les liens et échanges économiques, culturels, sociaux, et politiques ;
- Les échanges d'information à visée de contrôle des frontières terrestres et maritimes, de la délinquance transfrontalière, des flux migratoires ;
- L'harmonie et la paix sur nos frontières communes.
- La situation des îles Matthew et Hunter sera confirmée, conformément à l'accord signé avec le Vanuatu au nom du FLNKS.

